COBAN
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU BASSIN D'ARCACHON NORD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 03 AVRIL 2018

_____

Le 03 avril 2018 à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Domaine des Colonies à Andernos-les-Bains, sous la présidence de M. Bruno LAFON.

Date de la convocation :	28 mars 2018
Nombre de Conseillers en exercice :	36
Présents :	27
Votants :	32

Membres présents :

M. LAFON, Mme LE YONDRE, M. PERRIERE, Mme LARRUE, M. PAIN, M. BAUDY, M. ROSAZZA, M. SAMMARCELLI, M. CHAUVET, M. TREUTENAERE, M. CAZENEUVE, Mme PALLET, M. DEBELLEIX, M. DUBOURDIEU, Mme C. CASAUX, M. ROMAN, M. POCARD, Mme BANOS, M. BELLIARD, M. DEVOS, Mme CAZENTRE-FILLASTRE, Mme GIRARD, M. COURMONTAGNE, Mme MOYEN-DUPUCH, M. CASAMAJOU, M. MARTINEZ, Mme CARMOUSE.

Pouvoirs :
M. Didier BAGNERES à Mme Patricia CARMOUSE
M. Didier LASSERRE à M. Christian ROMAN
Mme Karine CAZAUBON à M. Serge BAUDY
Mme Véronique DESTOUESSE à M. Jean-Guy PERRIERE
Mme Véronique GARNUNG à M. Alain POCARD

Membres absents :
Mme Marie-France COMTE
Mme Sylvie MINVIELLE
Mme Annie CAZAUX
M. Didier OCHOA

Secrétaire de séance : Mme Dominique PALLET

*****

FINANCES (RAPPORTEUR : Mme LE YONDRE)

21-2018) Budget principal de la COBAN – Approbation du compte de gestion 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ***CERTIFIE que le montant des titres et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative,***
- ***ARRETE les comptes de l'exercice budgétaire 2017 du budget principal de la COBAN établi au vu du Compte de gestion produit par le Comptable public***

Vote
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

22-2018) Budget principal de la COBAN - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Président ayant assisté à la discussion, se retire au moment du vote. Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ***APPROUVE le résultat positif de la section de fonctionnement du compte administratif 2017 du budget principal de la COBAN, pour un montant de + 8 233 781,60 €, lequel fera l'objet d'une reprise et d'une affectation dans le Budget primitif 2018,***

- ***APPROUVE le résultat positif de la section d'investissement du compte administratif 2017 du budget principal de la COBAN pour un montant de + 413 685,01 €, lequel fera également l'objet d'une reprise dans le Budget primitif 2018,***

- ***CONSTATE les restes à réaliser d'investissement pour un solde de - 2 281 441,24 € qui seront intégrés au Budget Primitif 2018,***

- ***ARRETE le compte administratif 2017 du Budget principal de la COBAN.***

Vote
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

23-2018) Budget principal de la COBAN - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ***AFFECTE le résultat cumulé de la section de fonctionnement du Compte Administratif 2017 d'un montant de 8 233 781,60 € de la manière suivante :***

⇨ ***en recettes sur la section d'investissement : 1 867 756,23 €***
(article 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé en recettes d'investissement au BP2018)

⇨ ***le solde en excédent de fonctionnement reporté : 6 366 025,37 €***
(article 002 - Résultat de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement au BP2018)

- ***INSCRIT l'excédent 2017 reporté à la section d'investissement du Budget primitif 2018, pour un montant de : 413 685,01 €***
(article 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en recettes d'investissement du BP2018)
- ***REPREND les restes à réaliser 2017 en dépenses et recettes d'investissement au budget principal 2018 pour un solde de :- 2 281 441,24 €***

Vote
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

24-2018) Budget principal de la COBAN - VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire ADOPTE le Budget Primitif du Budget Principal 2018, voté par nature, chapitres et opérations.

Vote
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

25-2018) FIXATION DES TAUX 2018 DE LA FISCALITÉ ADDITIONNELLE ET DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire ADOPTE sur 2018 les taux suivants, soit :

- ***Taxe d'habitation : 0,879 %***
- ***Taxe foncier bâti : 0,711 %***
- ***Taxe foncier non bâti : 1,57 %***
- ***Contribution Foncière des Entreprises : 31,63 %***

Vote
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

26-2018) FIXATION DES TAUX 2018 DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire FIXE les taux 2018 de la TEOM selon les dispositions ci-dessous :

Andernos-les-Bains	***:***	***14,64 %***
Arès	***:***	***14,96 %***
Audenge	***:***	***15,37 %***
Biganos	***:***	***15,63 %***
Lanton	***:***	***15,29 %***
Lège-Cap Ferret	***:***	***14,73 %***
Marcheprime	***:***	***16,31 %***
Mios	***:***	***15,89 %***

Vote
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

27-2018) Budget annexe transports - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ***CERTIFIE que le montant des titres et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative,***
- ***ARRETE les comptes de l'exercice budgétaire 2017 du budget annexe « transports » de la COBAN établi au vu du Compte de gestion produit par le Comptable public.***

Vote
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

28-2018) Budget annexe transports - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Président ayant assisté à la discussion, se retire au moment du vote. Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ***APPROUVE le résultat de la section d'exploitation du compte administratif 2017 du budget annexe TRANSPORTS de la COBAN, pour un montant de 31 352,83 €,***
- ***ARRETE le compte administratif 2017 du Budget annexe TRANSPORTS de la COBAN.***

Vote
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

29-2018) Budget annexe transports – Affectation du résultat d'exploitation 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire AFFECTE la totalité du résultat cumulé de la section d'exploitation du Compte Administratif 2017 d'un montant de 31 352,83 € :

⇨ ***en excédent d'exploitation reporté : 31 352,83 €***
(article 002 - Résultat d'exploitation reporté en recettes d'exploitation au BP2018)

Vote
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

30-2018) Budget annexe transports - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire ADOPTE le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe « Transports ».

Vote
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

31-2018) Budget annexe déchèterie professionnelle - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ***CERTIFIE que le montant des titres et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative ;***
- ***ARRETE les comptes de l'exercice budgétaire 2017 du budget annexe déchèterie professionnelle établi au vu du Compte de gestion produit par le Comptable public.***

Vote
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

32-2018) Budget annexe déchèterie professionnelle - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Président ayant assisté à la discussion, se retire au moment du vote. Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ***APPROUVE le résultat positif de la section d'exploitation du compte administratif 2017 du budget annexe déchèterie professionnelle, pour un montant de + 58 272,59 €, lequel fera l'objet d'une reprise et d'une affectation dans le Budget primitif 2018 ;***
- ***APPROUVE le résultat positif de la section d'investissement du compte administratif 2017 du budget annexe déchèterie professionnelle pour un montant de + 47 217,00 €, lequel fera également l'objet d'une reprise dans le Budget primitif 2018 ;***
- ***CONSTATE les restes à réaliser d'investissement pour un solde de – 5 550,00 € qui seront intégrés au Budget Primitif 2018,***
- ***ARRETE le compte administratif 2017 du Budget annexe déchèterie professionnelle.***

Vote
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

33-2018) Budget annexe déchèterie professionnelle - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire AFFECTE l'intégralité du résultat cumulé de la section d'exploitation du Compte Administratif 2017 d'un montant de 58 272,59 € de la façon suivante :

⇨ ***en excédent d'exploitation reporté : 58 272,59 €***
(article 002 - Résultat d'exploitation reporté en recettes d'exploitation au BP2018)

Vote
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

34-2018) Budget annexe déchèterie professionnelle - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire ADOPTE le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe déchèterie professionnelle.

Vote
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

35-2018) Budget annexe zones d'activités économiques - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ***CERTIFIE que le montant des titres et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative ;***

- ***ARRETE les comptes de l'exercice budgétaire 2017 du budget annexe « zones d'activités économiques » établi au vu du Compte de gestion produit par le Comptable public.***

Vote
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

36-2018) Budget annexe zones d'activités économiques - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Président ayant assisté à la discussion, se retire au moment du vote. Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ***CONSTATE et APPROUVE le résultat nul de la section de fonctionnement du compte administratif 2017 du budget annexe zones d'activités économiques ;***

- ***APPROUVE le résultat négatif de la section d'investissement du compte administratif 2017 du budget annexe zones d'activités économiques pour un montant de 2 274 145,70 €, lequel fera l'objet d'une reprise dans le Budget primitif 2018 ;***

- ***CONSTATE les restes à réaliser d'investissement pour un solde de 2 200 000,00 € qui seront intégrés au Budget Primitif 2018 ;***

- ***ARRETE le compte administratif 2017 du Budget annexe zones d'activités économiques.***

Vote
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

37-2018) Budget annexe zones d'activités économiques - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire ADOPTE le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe « zones d'activités économiques ».

Vote
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

ADMINISTRATION GENERALE ET JURIDIQUE (RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT)

38-2018) Commune de LANTON - ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE A LA COMMISSION PERMANENTE « ADMINISTRATION GENERALE ET JURIDIQUE »

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire ENREGISTRE la candidature de M. Pascal MERCIER en qualité de membre titulaire de la Commission « Administration générale et juridique ».

Vote
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

39-2018) Siège de la COBAN – Acquisition d'un ensemble immobilier –
LE PRESENT RAPPORT A ETE RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR EN SEANCE

Le présent rapport n'a pas été soumis au vote de l'assemblée, du fait de son retrait de l'ordre du jour en séance.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) (RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT)

40-2018) GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) - ELECTION DE TROIS REPRESENTANTS AU SEIN DE LA CONFERENCE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire PROCEDE à la désignation des représentants de la Collectivité afin de siéger à la Conférence de la GEMAPI, à savoir :

- ***Mme Nathalie LE YONDRE (Audenge) ;***
- ***M. Patrick BELLIARD (Biganos) ;***
- ***Mme Véronique DESTOUESSE (Arès).***

Vote
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE/LOGEMENT
(RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT)

41-2018) CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MISSION LOCALE DU BASSIN D'ARCACHON ET DU VAL DE L'EYRE 2018 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ***RAPPORTE la délibération n° 20-2018 du 13 février 2018 précitée ;***
- ***APPROUVE les termes de la convention de partenariat qui engage la COBAN à soutenir le fonctionnement de la Mission Locale du Bassin d'Arcachon, pour un montant total de 100 668 €, pendant un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2018 ;***
- ***AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires ;***
- ***AUTORISE le Président à signer toute pièce afférente à ce dossier et notamment ladite convention.***

Vote
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

EQUIPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
(RAPPORTEUR : M. ROSAZZA)

42-2018) Aires d'accueil des gens du voyage - Délégation de Service Public de gestion - Compte prévisionnel d'exploitation 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ***VALIDE le compte prévisionnel d'exploitation de la Délégation de Service Public pour l'année 2018 ;***

- ***ARRETE le montant de la subvention d'équilibre versée par la COBAN ;***

- ***ARRETE la valeur de rachat des équipements construits par le délégataire, au terme du contrat de DSP.***

Vote
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

43-2018) LANCEMENT D'UNE PROCEDURE RELATIVE A UN CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DE GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE LA COBAN

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ***APPROUVE le principe de la concession confiant la gestion du service public de gestion des gens du voyage sur le territoire de la COBAN pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2019 ;***

- ***AUTORISE le Président à lancer la procédure de publicité et de mise en concurrence selon la procédure simplifiée prévue par le décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession ;***

- ***DONNE pouvoir au Président pour signer tout document nécessaire à la procédure.***

Vote
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE ET CADRE DE VIE (RAPPORTEUR : M. BAUDY)

44-2018) Autorisation de signature d'une promesse de bail emphytéotique pour l'implantation d'une unité de méthanisation

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ***AUTORISE le Président à signer la promesse de bail emphytéotique et toute pièce relative à ce dossier avec la société Equibio Pays de Buch SAS dont les conditions principales sont rappelées ci-après :***

  - ***durée : 30 ans***
  - ***surface : minimale 17 500 m² – Extensible à 30 000 m² environ au terme de la convention d'occupation consentie à la société Guintoli***
  - ***loyer : 2 000 € par hectare et par an***
  - ***clauses suspensives au profit du bénéficiaire :***
    - ***Obtention des autorisations administratives (urbanisme, ICPE, loi sur l'eau)***
    - ***Obtention de la convention d'injection dans le réseau gaz,***
    - ***Signature du contrat d'achat de biométhane ;***
    - ***Conclusion des contrats d'approvisionnement de biomasses***
    - ***Obtention des financements nécessaires***

  - ***clauses suspensives au bénéfice du promettant (COBAN) :***
    - ***acceptation par le site des boues issues des stations d'épuration ou ordures ménagères***

- ***DECIDE que tous les frais se rapportant à ce dossier (frais de bornage, document d'arpentage, notaire le cas échéant, etc.) soient à l'entière charge du preneur (bénéficiaire de la promesse de bail emphytéotique).***

Vote
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

45-2018) CONTRAT AVEC L'ECO-ORGANISME COREPILE PORTANT SUR LA REPRISE GRATUITE DES PILES ET ACCUMULATEURS

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire AUTORISE le Président à signer le contrat COREPILE, ainsi que toutes autres pièces se rapportant au dossier.

Vote
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

46-2018) CONVENTION AVEC L'ECO-ORGANISME ECODDS PORTANT SUR LA REPRISE DES DECHETS DIFFUS SPECIAUX (DDS) - AVENANT DE PROLONGATION POUR LA PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire AUTORISE le Président à signer l'avenant au contrat ECODDS, ainsi que toutes autres pièces se rapportant au dossier, afin de continuer à bénéficier de la collecte gratuite de ces déchets chimiques et des nouveaux soutiens financiers associés.

Vote
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

DEVELOPPEMENT ET PROMOTION ECONOMIQUE (RAPPORTEUR : Mme LARRUE)

47-2018) COMMUNE DE MARCHEPRIME -AMENAGEMENT DE L'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITE DE REGANEAU - DEPOT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire AUTORISE le Président à déposer la demande d'autorisation de défrichement de la parcelle susvisée.

Vote
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

48-2018) COMMUNE DE BIGANOS -AMENAGEMENT D'UNE ZONE ARTISANALE DANS LE SECTEUR DE CARREROT - DEPOT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire AUTORISE le Président à déposer la demande d'autorisation de défrichement de la parcelle susvisée.

Vote
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

49-2018) MODALITES DE TRANSFERT DU PATRIMOINE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES (ZAE) – AUTORISATION DE SIGNATURE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ***HABILITE le Président de la COBAN, ou son représentant, à signer les actes préparatoires aux actes authentiques intéressant les communes de MIOS, de BIGANOS et d'ANDERNOS-LES-BAINS ;***

- ***HABILITE M. Jean-Yves ROSAZZA à procéder à la signature des actes de vente relatifs aux lots relevant du CAASI d'Andernos-les-Bains faisant l'objet d'un compromis de vente au 31 décembre 2017 ;***

- ***ACCEPTE que tout lot ayant fait l'objet d'un compromis désormais frappé de caducité (délai dépassé, renoncement du porteur de projet,…), nécessitera la signature d'un nouveau compromis sur la base de la tarification au m² de 76,89 € HT.***

Vote
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

50-2018) SIGNATURE DE L'ACTE DE MISE A DISPOSITION ET DE CONSTITUTION DE SERVITUDES DE RESEAUX ELECTRIQUES ET POSTES DE TRANSFORMATION AU PROFIT D'ENEDIS SUR LE PARC D'ACTIVITE DU CAASI A ANDERNOS-LES-BAINS

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes liés à cette constitution de servitude avec l'entreprise ENEDIS.

Vote
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

51-2018) ASSOCIATION CHARLY DELTA - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ORGANISATION DE LA JOURNEE DE L'AERONAUTIQUE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire AUTORISE le versement d'une subvention de 1 500 € à l'association Charly Delta pour l'organisation de la journée des métiers de l'aéronautique du 7 avril 2018.

Vote
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

52-2018) CLUB D'ENTREPRISES DEBA - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ORGANISATION DE L'ACTION CHALLENGES DE LA CREATION/REPRISE D'ENTREPRISES

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire AUTORISE le versement d'une subvention de 5 000 € au club d'entreprises DEBA pour l'organisation de la session 2018 des Challenges de la création/reprise d'entreprises.

Vote
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

53-2018) GROUPEMENT D'EMPLOYEURS DES METIERS DE LA MER- SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ***AUTORISE le versement d'une subvention de fonctionnement de 15 000 € pour aider le groupement d'employeurs au démarrage du dispositif ;***

- ***HABILITE le Président à signer la convention avec le Groupement d'employeurs des Métiers de la Mer.***

Vote
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

TOURISME (RAPPORTEUR : Mme LE YONDRE)

54-2018) AVIS SUR LE BUDGET PRINCIPAL DE L'OFFICE DE TOURISME « CŒUR DU BASSIN D'ARCACHON »

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire APPROUVE le Budget Principal de l'office de tourisme pour un montant de :

- ***629 000.00 € en section de fonctionnement ;***
- ***8 800.00 € en section d'investissement.***

Vote
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

RESSOURCES HUMAINES (RAPPORTEUR : Mme LE YONDRE)

55-2018) RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS OCCUPANT DES EMPLOIS PERMANENTS

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ***AUTORISE le Président à procéder à des recrutements d'agents contractuels en vertu des dispositions décrites au sein des articles 3-1, 3-2 et 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;***
- ***PREVOIT à cette fin une enveloppe de crédits au budget.***

Vote
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

56-2018) MISE EN PLACE DU RIFSEEP AU BENEFICE DES AGENTS DE LA COBAN-ADAPTATION DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX MODALITES DE MAINTIEN ET DE SUPPRESSION DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ***ACCEPTE la suppression, au sein de l'annexe de la délibération n° 93-2017 du 26 septembre 2017, de toute référence au congé maternité, de paternité, voire d'adoption, de l'article III-B « modalités de maintien ou de suppression du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) » de ladite annexe ;***
- ***AUTORISE le Président de la COBAN à fixer, par arrêté individuel, le montant annuel perçu par chaque agent au titre du CIA, sur la base de ces nouvelles dispositions.***

Vote
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

57-2018) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COBAN ET APPLICATION DU RIFSEEP

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ***CREE un poste d'administrateur territorial au tableau des effectifs de la collectivité ;***

- ***OUVRE le dispositif du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'engagement Professionnel (RIFSEEP), instauré et organisé à la COBAN par délibérations successives n° 51-2016 du 28 juin 2016, et n° 93-2017 du 26 septembre 2017, au cadre d'emplois des Administrateurs Territoriaux, conformément à l'arrêté du 29 juin 2015 pris pour l'application au corps des administrateurs civils des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014, à savoir :***

GROUPE DE FONCTIONS	*PLAFOND DE L'INDEMNITÉ de fonctions, de sujétions et d'expertise (en euros)*	*MONTANT MAXIMAL du complément indemnitaire annuel (en euros)*
Groupe 1 (Direction générale de collectivité)	*49 980*	*8 820*
Groupe 2 (Direction de pôle)	*46 920*	*8 280*
Groupe 3 (Autres fonctions ne relevant pas des groupes 1 et 2)	*42 330*	*7 470*

Précision étant donnée que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018 sous le compte « 012 » Charges du Personnel et article « 641 » Rémunération du Personnel.

Vote
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

58-2018) CUMUL D'ACTIVITES A TITRE ACCESSOIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ***RECOURT à titre personnel, au titre d'activité accessoire, à un agent territorial de catégorie A pour les raisons citées ci-dessus,***

- ***VERSE une rémunération mensuelle accessoire de 400 € bruts, pour une présence d'une demi-journée par semaine sur les temps d'ouverture au public, complétée au cas par cas en fonction des besoins et des disponibilités,***

- ***PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du Budget principal.***

Vote
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

59-2018) ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 6 DECEMBRE 2018 ETABLISSEMENT DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNELAU COMITE TECHNIQUE - INSTITUTION DU PARITARISME ET RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ***FIXE à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),***

- ***DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,***

- ***DECIDE le maintien du paritarisme de fonctionnement avec le recueil, par le Comité Technique, de l'avis des représentants de la collectivité en complément de l'expression de l'avis des représentants du personnel.***

Vote
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

60-2018) MIOS ZONE D'ACTIVITE DE MASQUET - ACQUISITION DE DEUX PARCELLES

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ***AUTORISE le Président à faire usage du Droit de Préemption Urbain sur les 2 parcelles AL 388 et AL 394, zonées UY à Mios ;***

- ***AUTORISE le Président à signer les actes de vente et tout document préparatoire relatifs aux parcelles précitées pour un montant de 126 000,00 € TTC, hors frais d'enregistrement.***

Vote
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES *(RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT)*

- **Décisions du Président**

Fait à Andernos-les-Bains,

Le 09 avril 2018

Le Président de la COBAN,

Bruno LAFON